

**M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S**

VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

Haute-Savoie

ARRETE MUNICIPAL

N° PM/2026/049/T/MM

ABROGEANT L'ARRETE N°DST 2025/240/EF DU 25 NOVEMBRE 2025

PORTANT OUVERTURE DE LA VIA FERRATA

Le conseiller municipal délégué à la gestion du domaine public,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2212-1 et suivants relatifs au pouvoir de police du Maire,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers,

CONSIDERANT l'avis de sécurité favorable à l'ouverture délivré le 30 avril 2025 par la Compagnie des guides de Saint Gervais Les Contamines, en charge de l'entretien, du contrôle et de la maintenance de la via ferrata,

CONSIDERANT les conditions sécuritaires favorables à la réouverture de la Via Ferrata.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté DST 2025/240/EF est abrogé. La Via Ferrata du Parc Thermal est accessible à compter du 16 avril 2026 dans sa totalité.

Article 2 : La mise en place de la signalisation nécessaire et réglementaire est à la charge des services techniques de la Commune. L'entretien, la maintenance et le contrôle de la Via Ferrata sont à la charge de la Compagnie des Guides de Saint-Gervais.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par devant Monsieur le Maire de la Commune de Saint Gervais Les Bains dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit par devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE, dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement formé.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours, Monsieur le chef de Poste de la Police Municipale et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 16 avril 2026



Patrice BIBIER-COCATRIX

Conseiller municipal,
Délégué à la gestion du domaine public.

Affiché le : 17/04/2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS -FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'État Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33